

Le commerce indépendant attaqué

CONTACTS PRESSE

Olivier Urrutia

Délégué général

Tél. : 06 64 62 02 39

ourrutia@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable de la communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

odassetto@fca-commerce-associe.fr

À PROPOS

La **FCA** est l'instance représentative du mouvement coopératif et associé du commerce et des services en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

Le **commerce coopératif et associé** est un modèle d'organisation d'entreprises en réseau qui regroupe des entrepreneurs juridiquement et financièrement indépendants au sein d'une structure centrale, le plus souvent sous forme de coopérative. Ensemble, ils mutualisent les achats, les outils de gestion ou encore la politique d'enseigne avec une gouvernance collective et démocratique, en toute indépendance.

www.commerce-associe.fr

Le commerce coopératif et associé, pilier de la souveraineté commerciale française, est injustement et incompréhensiblement attaqué par la commission d'enquête du Sénat sur les marges des industriels et de la grande distribution, qui assimile des données agrégées sur le modèle des grands groupes intégrés.

Le commerce coopératif et associé est un modèle porté par des entrepreneurs indépendants, juridiquement et financièrement. Chercher à assimiler mécaniquement leurs données économiques, financières et fiscales sur le modèle des grands groupes intégrés témoigne d'une méconnaissance profonde de son fonctionnement et de ses atouts.

Cette méthode et les conclusions du rapport sont inquiétantes car elles proposent une obligation législative de publication d'informations agrégées des données relatives aux entreprises adhérentes d'une coopérative ou associées, à partir d'un certain seuil de chiffre d'affaires minimum, fixé par décret.

Agréger artificiellement les résultats d'entreprises distinctes, dont le fonctionnement connaît par nature une grande diversité, constituerait une atteinte grave au principe même de l'indépendance des entreprises. Et c'est sans compter la contribution fiscale majeure d'un secteur sur lequel pèsent déjà pas moins de 124 taxes selon les derniers travaux réalisés par le Conseil National du Commerce.

À l'heure où la France fait face à une double exigence de souveraineté économique et de revitalisation de ses territoires, le modèle coopératif et associé démontre chaque jour son utilité collective. En s'appuyant sur des entrepreneurs indépendants réunis en groupements, ce modèle constitue l'une des dernières grandes formes d'économie décentralisée en France.

Des commerçants indépendants profondément ancrés dans leur territoire

Les chefs d'entreprise du commerce coopératif et associé, ce modèle composé de TPE/PME qui permet à des dizaines de milliers de femmes et d'hommes de vivre de leur investissement et de leur travail, ne sont ni des filiales, ni des points de vente pilotés à distance. Ce sont des entrepreneurs indépendants qui vivent, investissent et recrutent localement, et sont engagés personnellement dans leur territoire.

Cet ancrage constitue une force économique et sociale majeure pour le maintien de l'activité dans les villes moyennes et les zones rurales. Près de 52 % des points de vente du commerce coopératif et associé sont situés dans des villes de moins de 10 000 habitants, où vit un Français sur deux. C'est une réponse concrète aux défis de la décommercialisation et de la revitalisation, avec plus de 670 000 emplois locaux et non délocalisables, et des centres de décision implantés en France.

Une gouvernance démocratique, responsable et non spéculative

Par leur nature même, les groupements ne sont pas « opérables » : ils restent aux mains de ceux qui y contribuent et qui en bénéficient directement. Les décisions y sont prises par et pour les chefs d'entreprise selon une logique démocratique de long terme basée sur le principe « une personne, une voix », et non selon des objectifs de rentabilité financière court-termiste.

Le commerce coopératif et associé permet à des entrepreneurs locaux de rester maîtres de leur activité tout en mutualisant leurs moyens pour demeurer compétitifs. **Affaiblir ce modèle reviendrait mécaniquement à favoriser les acteurs numériques mondialisés et les grands industriels multinationaux.**

C'est pour ces atouts uniques que l'ONU, qui a déclaré 2025 « Année internationale des coopératives », le considère officiellement comme le modèle le plus à même de satisfaire les objectifs de développement durable, et enjoint les États à adopter des cadres législatifs et fiscaux adaptés au développement du modèle coopératif.

La FCA s'inquiète de voir la France avancer à rebours de cet objectif. Préserver et renforcer le modèle coopératif et associé, c'est faire le choix de l'économie locale, d'un modèle qui répond aux aspirations des consommateurs et des citoyens, et d'un commerce souverain.